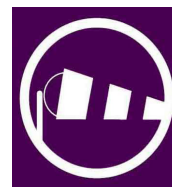


# Tourrettes-sur-Loup

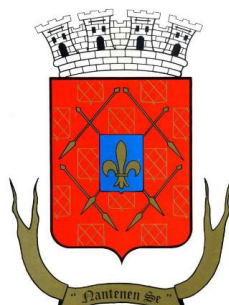


LES BONS REFLEXES EN CAS DE DANGER

**D**ocument  
**I**nformation  
**C**ommunal sur les  
**R**isques  
**M**ajeurs



Le mot du Maire.....	P 1
Les Moyens d'Alerte.....	P 2
Les Bons Reflexes.....	P 3
Le Risque Feu de Forêt.....	P 4-5
Le Risque Inondation.....	P 6-7
Le Risque Sismique.....	P 8
Le Risque Mouvement de Terrain.....	P 9
Le Risque Climatique.....	P 10-11
Le Risque T.M.D Transport Matières Dangereuses.....	P 12
En résumé.....	P 13



Aujourd'hui le risque sous toutes ses formes fait partie de notre quotidien. Il convient que chacune et chacun soit un acteur de sa gestion en complément des actions menées par les services de l'Etat, de la communauté d'Agglomération Sophia Antipolis et de la commune.

Aussi en application de l'article L. 125-2 du code de l'environnement qui stipule que «les citoyens ont le droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zone du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent, «le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui vous est remis recense les risques encourus sur notre commune et vous informe sur les mesures de prévention, d'alerte et de protection.

Ce document est un guide important dont la lecture doit vous permettre d'adopter les bonnes réactions en cas de danger. Conservez le à portée de main, vous pouvez également le retrouver sur le site de la commune.

Enfin la mairie reste à votre disposition pour toute information complémentaire et vos éventuelles remarques sur le DICRIM peuvent aussi nous être transmises.

Damien Bagaria

## AU NIVEAU COMMUNAL

### A ce jour...

#### - SYSTEME D'ALERTE AUTOMATISE

Envoi d'un message sur les téléphones mobiles ou d'un email aux personnes inscrites sur le service d'alerte de la commune de Tournettes-sur-Loup.

### A venir d'ici 2018...

#### - LA SIRENE D'ALERTE

La commune va se doter d'un système national d'alerte associé à un code d'alerte.

**Il ne renseigne pas sur la nature du danger. Le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence.**

Il avertit la population de la nécessité de s'abriter immédiatement dans un lieu protégé.

#### - PANNEAUX A MESSAGES VARIABLES

Situés dans les lieux stratégiques de la commune, les panneaux seront installés afin d'informer les habitants sur les événements qui se déroulent au sein de leur village.

**Lorsqu'une situation d'urgence a lieu ils seront également utilisés afin d'avertir les tournettans du danger existant et des bons reflexes à avoir.**

## AU NIVEAU NATIONAL

### CARTE VIGILANCE METEO FRANCE



#### Vigilance météorologique

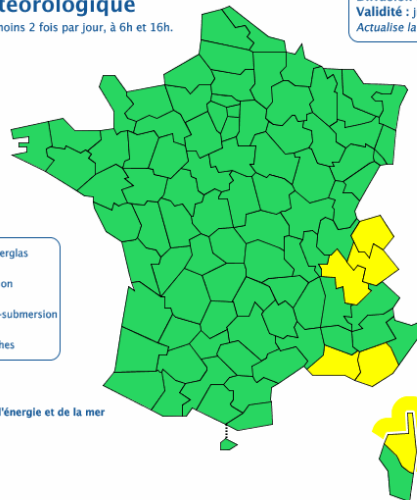
La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

Diffusion : le dimanche 26 novembre 2017 à 10h01  
Validité : jusqu'au lundi 27 novembre 2017 à 06h00  
Actualise la carte du dimanche 26 novembre 2017 à 06h00

- Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...
- Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus...
- Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...
- Pas de vigilance particulière.

- |  |  |
|--|--|
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau Vigicrues du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer



Copyright Météo France

### CARTE VIGICRUE MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE



Carte n° : 15012007\_10

- Actualisation le lundi 15 janvier 2007 à 09h53  
Prochaine édition le lundi 15 janvier 2007 à 16h00
- Etat maximum de la vigilance :
- **Rouge** : Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.
  - **Orange** : Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.
  - **Jaune** : Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.
  - **Vert** : Pas de vigilance particulière requise.
- Cliquez sur une zone de la carte pour afficher le détail par Service de Prévision des Crues (S.P.C.).
- Carte vigilance METEO:

## RECONNAITRE LES PICTOGRAMMES

### Ce qu'il faut faire...



**Se mettre à l'abri**  
dans un bâtiment en dur  
et fermer l'ensemble  
des issues.



**S'informer** de l'évolution  
de la situation.



**Respecter les consignes**  
des autorités pour votre  
sécurité.

### Ce qu'il ne faut pas faire...



**Éviter de vous déplacer.**  
**Ne pas aller chercher vos**  
**enfants à l'école.**  
Les enseignants et les  
éducateurs sont là pour  
assurer leur sécurité.



**Ne pas téléphoner,**  
**garder libres les lignes**  
**pour les secours.**



**Ne pas fumer,**  
**éviter de faire des flammes**  
**et des étincelles.**

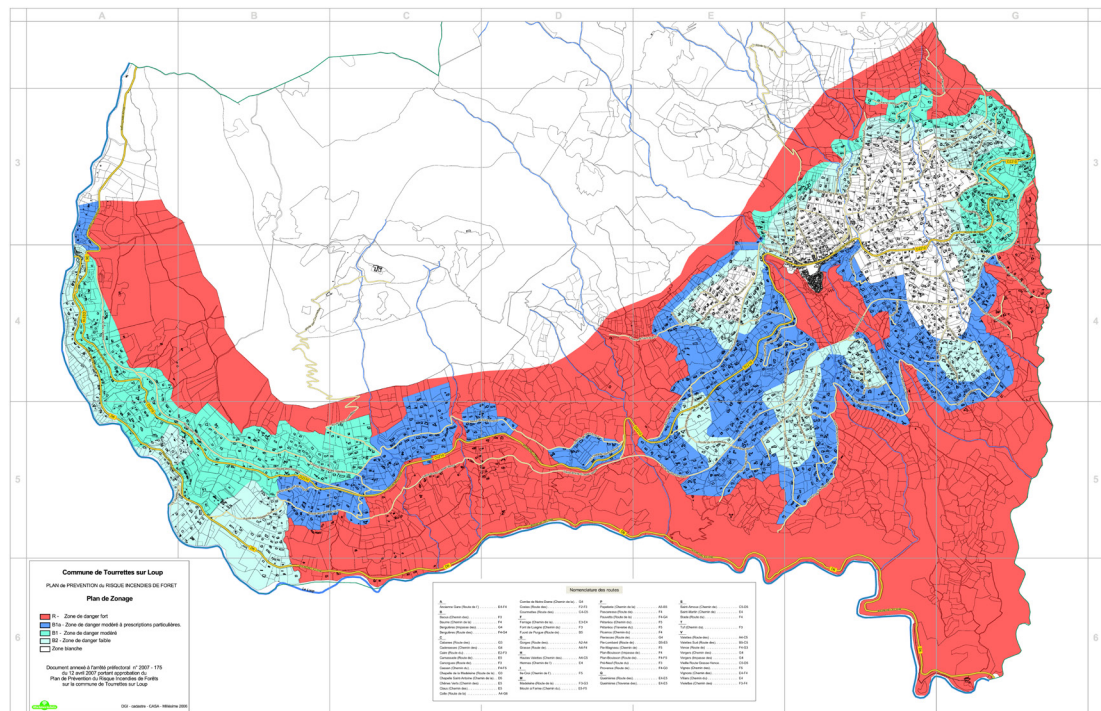


# RISQUES NATURELS.....

Les massifs de la Sine, du Mounard et la zone sous l'ancienne route de Vence à Grasse sont des espaces où le risque incendie de forêt est important.

Les feux de forêt sont des sinistres qui se déclarent dans une formation naturelle qui peut être de type forestière (forêt des feuillus, de conifères ou mixtes), subforestière (maquis, garrigues ou landes) ou encore de type herbacée (prairies, pelouses, etc.).

Les feux se produisent préférentiellement pendant l'été mais plus d'un tiers ont lieu en dehors de cette période. La sécheresse de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols sont favorables aux incendies.



## Mesures de prévention

### PREVENTION

- L'emploi du feu et le débroussaillage sont régis par un arrêté préfectoraux dans le département

### PREVISION

- Lors des périodes les plus critiques de l'année, on mesure quotidiennement les conditions hydrométéorologiques et l'état de la végétation. La surveillance est assurée par un réseau de tours de guet et de patrouilles de surveillance équipées pour attaquer les départs de feu.

- Carte d'accès aux massifs forestiers : chaque été l'accès aux massifs forestiers est réglementé par arrêté préfectoral

### PROTECTION

Des aménagements de terrain en matière de défense contre les incendies sont réalisés : piste d'accès pompiers, pare-feux, installation de citernes d'eau accessibles aux engins terrestres et aériens.... Les pistes dites DFCL sont interdites au public.

## Consignes de sécurité

### AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels),
- Débroussailler,
- Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

### PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu : informer les pompiers (18 ou 112 portable) le plus vite et le plus précisément possible,
- Attaquer le feu, si possible.

Dans la nature :

- S'éloigner dos au vent,
- Si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide,
- A pied rechercher un écran (rocher, mur...),
- Ne pas sortir de votre voiture.

Une maison bien protégée est le meilleur abri : Fermer et arroser volets, portes et fenêtres, occulter les aérations avec des linges humides, rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.

### APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

Éteindre les foyers résiduels.

## En résumé, que dois-je faire ? .....

**Consignes générales à respecter**

**Consignes spécifiques au feu de forêt**

Alerter les pompiers      Dégager les voies de circulation      Fermer le gaz, couper l'électricité      Calfeutrer les issues      Ne pas s'exposer aux flammes



# RISQUES NATURELS.....

A Tournettes ce risque concerne la rive du loup après Pont du Loup en direction de la Colle-sur-Loup. Au niveau du village le cassan est aussi un point à surveiller ; en cas d'épisodes pluvieux importants le passage sous la RD2210 entre le parking de la Maternelle et la rue de la Bourgade est fermé.



## Mesures de prévention

### PREVENTION

- Prise en compte du risque dans l'urbanisme du risque d'inondation au travers du Plan de Prévention des Risques Inondation (P.P.R.I).
- Gestion du risque inondation et travaux d'entretien des vallons
- Nettoyage et entretien obligatoires par les propriétaires des vallons.

### PREVISION

- Vigilance météorologique qui permet aux autorités responsables de l'Etat de recevoir l'alerte et de prévenir, en cas de danger, le maire et les radios locales.

### PROTECTION

Déclenchement du dispositif O.R.S.E.C. (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) par le préfet si l'événement le justifie.

Au niveau communal, déclenchement du plan communal de sauvegarde par le maire afin d'assurer la protection de la population.



## Consignes de sécurité

### AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux : informatique, photos, factures, produits dangereux ou polluants.
- Identifier le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz
- Aménager les entrées possibles d'eau : portes, soupiraux, évents, amarrer les cuves...
- Repérer les stationnements hors zone inondable
- Prévoir les équipements minimums : radio à piles, réserve d'eau potable et de produits alimentaires, papiers personnels, médicaments, vêtements de rechange, couverture...

### PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école.
- Eviter de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue
- Ne pas s'engager sur une route inondée

### APRES : RESPECTER LES CONSIGNES

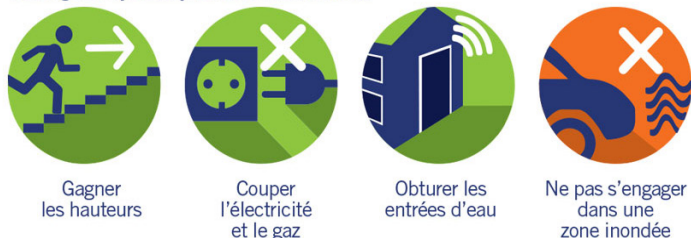
- Si le bâtiment a été inondé : aérer, désinfecter à l'eau de javel et chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche

## En résumé, que dois-je faire ?

### Consignes générales à respecter



### Consignes spécifiques aux inondations



Gagner les hauteurs

Couper l'électricité et le gaz

Obturer les entrées d'eau

Ne pas s'engager dans une zone inondée

### CONSEILS

- mettre les meubles en hauteur
- garer les véhicules sur un point haut.



# RISQUES NATURELS.....

Les décrets 2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010 ont modifié le zonage sismique de la France la divisant en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes. La commune du Tourrettes-sur-Loup est située en aléa modéré, 3. Les nouvelles règles de construction parasismiques ainsi que le nouveau zonage sismique (qui modifient les articles 5653-1 à 8 du Code de l'Environnement) sont entrées en vigueur au 1er mai 2011.

## Mesures de prévention

### PREVENTION

Les normes parasismiques et le zonage sismique de la France imposent l'application de règles de constructions parasismiques pour les zones les plus exposées et la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.

L'Eurocode 8 s'impose comme la règle de construction parasismique de référence pour les bâtiments.

### PREVISION

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance, se produira un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables. A long terme les prévisions sont basées sur des méthodes statistiques qui analysent la récurrence des séismes dans le temps et dans un lieu donné.

## Consignes de sécurité

### AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité, Fixer les appareils et les meubles lourds.

### PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

**A l'intérieur** : Se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres,

**A l'extérieur** : Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...),

**En voiture** : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses, se protéger la tête avec les bras, ne pas allumer de flamme.

### APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses, Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble,

Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités,

Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation).

## En résumé, que dois-je faire ? .....

### Consignes générales à respecter



### Consignes spécifiques à la sismicité



S'abriter dans la maison

Prendre garde aux chutes d'objets

Fermer le gaz, couper l'électricité

Evacuer le bâtiment et s'éloigner

Ne pas s'approcher des bâtiments endommagés



Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou humaines (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.).

La commune est concernée par le risque de glissement de terrain, de chute de blocs et d'effondrement.

## Mesures de prévention

### PREVENTION

Pris en compte du risque de mouvement de terrain dans l'urbanisme au travers du Plan de Prévention des Risques Mouvement de terrain (P.P.Rm.t). Limitation des épandages d'eau dans les zones à risques.

### PREVISION

Il est très difficile, pour des raisons autant techniques que financières, de suivre en permanence l'évolution des mouvements de terrain et de disposer de systèmes d'alerte.

### PROTECTION

Examen très rapide des zones situées en périphérie immédiate, par un expert, afin de procéder à l'évacuation préventive totale ou partielle, à l'interdiction de circulation...

## Consignes de sécurité

### AVANT : S'ORGANISER ET ANTICIPER

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

### PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

En cas d'éboulement

Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas, Gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé, Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

En cas d'effondrement :

A l'intérieur : Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur.

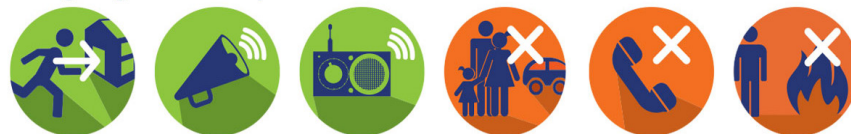
A l'extérieur : S'éloigner de la zone dangereuse.

### APRÈS : RESPECTER LES CONSIGNES

Rejoindre le lieu de regroupement indiqué.

## En résumé, que dois-je faire ? .....

### Consignes générales à respecter



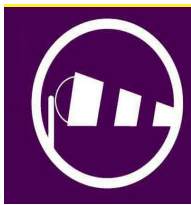
### Consignes spécifiques aux mouvements de terrain



Evacuer le bâtiment et s'éloigner

Fermer le gaz, couper l'électricité

Ne pas s'approcher des bâtiments endommagés



# RISQUES NATURELS.....

Fortes pluies, orages, neige, vents violents... sont autant de risques météorologiques pouvant atteindre la commune de Tourrettes-sur-Loup.

Afin d'anticiper les conséquences de ces phénomènes, Météo France diffuse une carte de vigilance qui signale si un danger menace le département dans les prochaines 24 heures. Il existe quatre couleurs, vert, jaune, orange et rouge pour quatre niveaux de vigilance.

Dès le niveau orange, signe d'un phénomène dangereux de forte intensité, la Préfecture des Alpes Maritimes relaye l'information auprès des pouvoirs publics par messagerie vocale.

Immédiatement les élus et leurs équipes s'organisent pour réagir :

Annulation des éventuelles manifestations, sablage et salage des routes en hiver, mobilisation des équipes techniques...

## Comment être prévenus?

Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) et relayés par les médias ou par téléphone au 3250.

### OU

Alerte par SMS

Abonnez-vous aux communications d'urgence de la mairie par messages téléphoniques sur votre portable...

Ou bien si vous êtes déjà abonné à la newsletter de Tourrettes il vous suffit de modifier le profil de votre abonnement :

Editez votre profil - en cliquant dans le lien bas d'une newsletter

- Indiquez votre numéro de téléphone
- cochez la case : Alertes par SMS
- Envoyez votre profil modifié

**1** - éditez votre profil - en cliquant dans le lien bas de la newsletter

**2 et 3** - indiquez votre numéro de téléphone cochez la case : Alertes par SMS

**4** - envoyez votre nouveau profil après avoir saisi le code «captcha»



Modifier mes données personnelles

### Abonnement aux news électroniques

44 Abonnez-vous gratuitement aux news électroniques de Tourrettes sur Loup. Vous recevez par E-mail des informations concernant le village (événements, spectacles, actualités...) Il y a actuellement 1654 abonnés.

Nom (obligatoire)  
Wuc

E-mail (obligatoire)  
clau

Tél. fixe (ex: 0122334455)

Tél. mobile (ex: 0622334455)  
0622334455

Votre quartier (obligatoire)  
Valettes

Centres d'intérêt (obligatoire)

- Actualités
- Fêtes annuelles et marchés
- Spectacles et événements (village)
- Spectacles et événements (Pont-du-Loup)
- Spectacles et événements importants (villages alentours)
- Infos Mairie
- Vie scolaire - Transports
- Coupures eau - EDF (par quartier)
- Etrangers et Nouveaux arrivants
- Voisins vigilants - Sécurité (par quartier)
- Sports
- Pâroisse
- Alertes par SMS (envoyées sur votre N° de téléphone mobile)

Saisir le code:

## En résumé, que dois-je faire ? .....

### Consignes générales à respecter



### Consignes spécifiques au grand froid



Se protéger  
du froid et de  
l'humidité

Chauffer  
et aérer le  
logement

Ne pas sortir  
pendant  
les heures froides

Personne isolée, sans abri :  
SAMU social 115



## En résumé, que dois-je faire ? .....

### Consignes générales à respecter



### Consignes spécifiques à la canicule



Se rafraîchir  
régulièrement

Personnes  
vulnérables :  
donner des  
nouvelles

Ne pas sortir aux  
heures chaudes  
11h-21h

**CONSEIL**  
limiter les efforts physiques



# RISQUES TECHNOLOGIQUES....

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque T.D.M., est consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

## Mesure de prévention

### PREVENTION

Canalisation : les exploitants contrôlent le fonctionnement de leurs ouvrages 24h/24h. Ils vérifient les travaux réalisés par des tiers à proximité des canalisations.

La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (D.R.E.A.L) est chargée de veiller au respect des règlements relatifs aux canalisations de transport de matières dangereuses.

### PREVISION

Selon le mode de transport considéré, seraient mis en place :

- les Plans de Surveillance et d'Intervention (P.S.I) par les exploitants de canalisations, d'autoroutes concédées etc...
- le dispositif O.R.S.E.C. (activé par le Préfet) qui intègre des dispositions spécifiques telles que le Plan de Secours Spécialisé T.M.D des Alpes Maritimes.

## Consignes de Sécurité

### AVANT : SAVOIR IDENTIFIER

Un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risque(s) généré(s) par la ou les marchandise(s).

### PENDANT : SE METTRE A L'ABRI

Si on est témoin d'un accident, donner l'alerte aux sapeurs pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112). Dans le message d'alerte, préciser si possible le lieu exact (commune, nom de la voie, point kilométrique, etc...), le moyen de transport (poids-lourd, canalisation, train, écoulement, etc...), le cas échéant, le numéro du produit et le code danger.

En cas de fuite de produit :

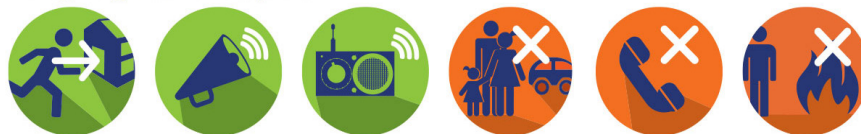
- rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner,
- ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit,
- quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique.

### APRES : RESPECTER LES CONSIGNES

A la fin de l'alerte, aérer le local dans lequel vous vous êtes mis à l'abri.

## En résumé, que dois-je faire ? .....

### Consignes générales à respecter



### Consignes spécifiques au TMD



S'éloigner de la zone d'accident

Alerter les secours

Rester confinés

Ne pas s'exposer aux produits chimiques

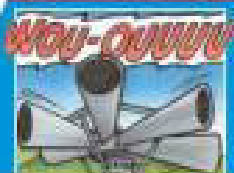


# CONDUITE À TENIR FACE AUX RISQUES MAJEURS

## POUR EN SAVOIR PLUS

- DEMANDEZ LE CASIER DES RISQUES MAJEURS EN MAINS À LA DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA GESTION DES RISQUES régionals (moulinsville-nice.fr - 04 97 13 22 83)
- SUR LE SITE INTERNET - www.risques.fr (BUREAU PRÉVENTION DES RISQUES)

SIGNAL NATIONAL D'ALERTE



DEBUT D'ALERTE

SON MODULÉ



FIN D'ALERTE



DANS TOUS LES CAS



NE CONDUISZ LAUSINÉO (VANNÉZ BÉZÉ LAZÉZ 1333)



N'ALÉZ PAS CHÉRIER VOS ENFANTS À L'ÉCOLEZ



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER



NE FUMÉZ PAS



N'IMPORTEZ PAS L'INCOMPÉTENCEZ (MÉDICAMENTS, ALCOOL...)

INONDATION



FERMEZ PORTES ET FÉNÊTRES



COURRZ DANS LES ESCALERS



MONTÉZ DANS LES ASCENSEURS



EN CAS DE CRISZ FORTS, SAUTÉZ AU PLUS VITE LES ESCALERS

SÉISME



PENDANT LES SECOURSSES



A L'INTÉRIEUR, ABUTÉZ VOS TÊTES EN BAS



A L'EXTÉRIEUR, ÉLOIGNÉZ VOS TÊTES EN HAUT



EN VOITURE, ABUTÉZ VOS TÊTES EN HAUT

APRÈS LES SECOURSSES



COURRZ DANS LES ESCALERS



MONTÉZ LES ESCALERS

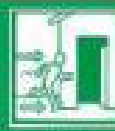
FEU DE FORÊT



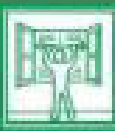
N'APPROCHEZ PAS DU FEU



COURRZ DANS LES ESCALERS



MONTÉZ DANS LES ESCALERS



FERMEZ PORTES FÉNÊTRES ET BOUCLEZ LES VÉRIFIEZ EN CAS

MOUVEMENTS DE TERRAIN



SAUTÉZ EN BAS



ÉLOIGNÉZ VOS TÊTES EN HAUT



FERMEZ LES PORTES LAISSÉZ LES ESCALERS



ÉVITEZ LA ZONE DE CHANCEZ

ACCIDENT CHIMIQUE OU TOXIQUE



MONTÉZ DANS LES ESCALERS



ÉLOIGNÉZ VOS TÊTES EN HAUT



FERMEZ LES PORTES LAISSÉZ LES ESCALERS



ÉVITEZ LA ZONE DE CHANCEZ

VIGILANCE MÉTÉO



**VIGILANCE MÉTÉO ORANGE** : DES PHÉNOMÈNES DANGEREUX SONT PRÉVIS, TENÉZ VOS ABZ COURANT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ET SAUVÉZ LES COURSÉS DE SECOURSSEZ PAR LES POINTS PUBLICS ET LES MÉDIAS (TV, RADIO, ...)



**VIGILANCE MÉTÉO ROUGE** : DES PHÉNOMÈNES DANGEREUX D'INTENSITÉ EXCEPTIONNELLE SONT PRÉVIS, TENÉZ VOS COURSÉS DE SECOURSSEZ PAR LES POINTS PUBLICS ET LES MÉDIAS (TV, RADIO, ...)

# TOURRETTES-SUR-LOUP

## D.I.C.R.I.M

Novembre 2017

---

### Cadre Législatif

- L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.
- Le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n°2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

Pour en savoir plus  
<http://www.risquesmajeurs.fr>

---

Document réalisé par la commune de Tourrettes-sur-Loup  
[www.tourrettessurloup.com](http://www.tourrettessurloup.com)

